



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre,

N°22.06.38

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h00 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 7 décembre 2022

| | |
|------------------|----|
| Présents | 11 |
| Pouvoirs | 1 |
| Absents/ Excusés | |

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE

Corinne LE MEUT

OBJET :
MODIFICATION DE LA
DÉLIBÉRATION
N°21.01.03 DANS LE
CADRE DU
RECRUTEMENT
D'UN(E)
ASSISTANT(E)
FINANCES ET
MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil syndical de créer les postes chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Président précise :

Vu la délibération N°21.01.38 en date du 25 janvier 2021 portant sur l'ouverture d'un poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial, soit au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe Territorial.

Vu la déclaration de vacance d'emploi concernant ce poste effectuée auprès du CDG 13 en date du 21 octobre 2022,

Au regard des missions il apparaît nécessaire que ce poste soit aussi accessible au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, Catégorie C.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

Au regard des missions il apparaît nécessaire que ce poste soit aussi accessible au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, Catégorie C.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente soit au grade d'Adjoint Administratif Territorial, soit au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe Territorial.

LE COMITÉ SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après avoir délibéré l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLO

ID : 013-241300425-20221213-22_06_38-DE

Approuve le principe de rajouter le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe Territorial Catégorie C pour un emploi permanent à temps complet à la création d'un poste d'un (e) Assistant (e) finances et marchés publics.

Dit que les crédits nécessaires figureront au budget 2023 du Syndicat.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

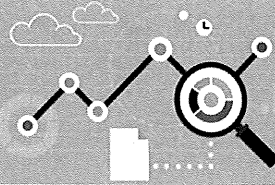
Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en

Sous-Préfecture

le : 13/12/22 et de la
publication le : 13/12/22



Richard MALLÉ,
Président



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIGV

Utilisateur : GUEGAN Florence

Paramètre de la transaction :

| | |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | 22_06_38 |
| Date de la décision : | 2022-12-13 00:00:00+01 |
| Objet : | modification délibération RH |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. |
| Identifiant unique : | 013-241300425-20221213-22_06_38-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|----------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 013-241300425-20221213-22_06_38-DE-1-1_0.xml | text/xml | 846 |
| Nom original : | | |
| 22.06.38 modification delib rh.pdf | application/pdf | 1743484 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-013-241300425-20221213-22_06_38-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 1743484 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 13 décembre 2022 à 16h12min23s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 13 décembre 2022 à 16h12min24s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 13 décembre 2022 à 16h12min51s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 13 décembre 2022 à 16h13min05s | Reçu par le MI le 2022-12-13 |

